

Nom commercial : Structalit ® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Structalit ® 5800 B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Permapack AG
Reitbahnstrasse 51
9401 Rorschach
No. de téléphone +41 71 844 12 12
No. Fax +41 71 844 12 13

Adresse/Fournisseur

Panacol-Elosol GmbH
Stierstädter Straße 4
61449 Steinbach / Taunus
No. de téléphone +49617162020
No. Fax +4961716202593
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS msds@panacol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7 jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261.9	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	benzyl alcohol; 3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexylamine; modified cycloaliphatic amine
----------	--

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******benzyl alcohol**

No. CAS	100-51-6
No. EINECS	202-859-9
Numéro d'enregistrement	01-2119492630-38
Concentration	>= 30 < 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319

cATpE	orale	500	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1,5	mg/l
cATpE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexylamine

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

No. CAS	2855-13-2	
No. EINECS	220-666-8	
Numéro d'enregistrement	01-2119514687-32	
Concentration	>= 25 < 50 %	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Skin Corr. 1B	H314
	Skin Sens. 1	H317
	Acute Tox. 4	H302
	Acute Tox. 4	H312
	Aquatic Chronic 3	H412
	Eye Dam. 1	H318

cATpE	orale	500	mg/kg
cATpE	dermale	1.100	mg/kg

modified cycloaliphatic amine

No. CAS	38294-64-3	
No. EINECS	500-101-4	
Numéro d'enregistrement	01-2119965165-33	
Concentration	>= 25 < 50 %	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Skin Corr. 1B	H314
	Skin Sens. 1	H317
	Aquatic Chronic 3	H412

Salicylsäure

No. CAS	69-72-7	
No. EINECS	200-712-3	
Numéro d'enregistrement	01-2119486984-17	
Concentration	>= 0,1 < 1 %	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Acute Tox. 4	H302
	Eye Dam. 1	H318
	Repr. 2	H361d

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8A

Matières dangereuses combustibles
corrosives

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Observer les précautions indiquées sur TDS.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation de colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

benzyl alcohol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	22	mg/m ³
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet aigu	
Concentration	110	mg/m ³
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

Concentration	8	mg/kg/d
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5,4	mg/m³
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet aigu	
Concentration	27	mg/m³
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet aigu	
Concentration	20	mg/kg/d
Source	ECHA	

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**benzyl alcohol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Conditions	Long terme	
Concentration	1	mg/l
Source	ECHA	

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,1	mg/l
Source	ECHA	

Valeur type	PNEC	
-------------	------	--

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

Type	eau (rejet intermittent)	
Conditions	Long terme	
Concentration	2,3	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Conditions	Long terme	
Concentration	39	mg/l
Source	ECHA	
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Conditions	Long terme	
Concentration	5,27	mg/kg
Source	ECHA	
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,527	mg/kg
Source	ECHA	
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,456	mg/kg
Source	ECHA	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,4 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	d'amine

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur > 100 °C

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Viscosité**dynamique**Valeur 500 à 700 mPa.s
température 25 °C**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relativeValeur 1,1 g/cm³
température 25 °C**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	715,000	mg/kg
	7	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	3.670,33	mg/kg
	7	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	27,5275	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	3,7538	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	non déterminé
----------	---------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	non déterminé
----------	---------------

sensibilisation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Mutagénicité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Toxicité pour la reproduction

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Cancérogénicité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque

non déterminé

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	E		
EmS		F-A, S-B	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	2735	2735	2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexylamine)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexylamine)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3-Aminomethyl-3,5,5-trimethyl-cyclohexylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CH)

0 %

Remarque

Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Autres informations ***

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4	H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Nom commercial : Structalit® 5800 B

Version : 6 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version : 5 / CH

Date d'impression 27.05.2024

Service établissant fiche de données de sécurité

Department product safety

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.